

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 septembre 2016

TRANSPARENCE, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET MODERNISATION DE LA VIE
ÉCONOMIQUE - (N° 4045)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 192

présenté par
M. Laurent et M. Hutin

ARTICLE 13

Au début de l'alinéa 24, insérer le mot :

« Toutes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est proposé de retenir une formulation plus stricte, la déclaration doit couvrir l'intégralité des actions engagées.